



\*\*\*\*

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 14 AVRIL 2022**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 VILLE DE SAINT-AVOLD  
 (Moselle)

**EXTRAIT**  
 du registre des délibérations du Conseil municipal  
 Séance du jeudi 14 avril 2022

N°ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice				
	Présents	20	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent			
	M. René STEINER		X		1	X		13	X				
					2	X		14	X				
	<b>Mmes et MM les Adjoints</b>				3	X		15	X				
1	M. Umüt YILDIRIM		X		4	X		16	X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER		X		5	X		17	X				
3	M. Gaetan VECCHIO		X		6	X		18	X				
4	Mme Carine MULLER		X		7	X		19	X				
5	M. Pascal LAUER		X		8	X		20	X				
6	Mme Amandine GUERIN		X		9	X		21	X				
7	M. Lothaire GAUDIG		X		10	X		22	X				
8	Mme Virginie SPIR		X		11	X		23	X				
9	M. Pascal HELFENSTEIN		X		12	X			X				
	<b>TOTAL PRESENTS</b>		<b>8</b>			<b>TOTAL PRESENTS</b>		<b>8</b>		<b>TOTAL PRESENTS</b>		<b>4</b>	
	<b>TOTAL ABSENTS</b>		<b>2</b>			<b>TOTAL ABSENTS</b>		<b>4</b>		<b>TOTAL ABSENTS</b>		<b>7</b>	
Observations :													
Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme ANNECCA-BECKA à Mme MULLER Mme SCHWEITZER à M. HELFENSTEIN M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA M. HERBIVO à M. LAUER Mme BERDELMANN à M. GAUDIG Mme MATHE à Mme KLEIN M. CHAALAL à Mme NACIRI Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BORRACCIA (excusée) Mme STELMASZYK (excusée) Mme BOUCHENGA (excusée) M. AJDID (non excusé) Mme PILI (non excusée) M. VECCHIO (non excusé)													

**1. FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022**

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

L'état de notification des taux d'imposition pour 2022 des taxes directes locales fait ressortir les données suivantes :

1) Taxes d'habitation et taxes foncières

Taxes	Bases 2021	Taux d'imposition 2022	Bases prévisionnelles 2022	Produits avec une augmentation du taux applicable sur la FFPB (bases 2022 x taux 2022)
Habitation				
Foncière bâti	28 839 001	28,52 %	29 867 000	8 518 068
Foncière non bâti	201 346	88,31%	200 900	177 415
Totaux				8 695 483

2) Allocations compensatrices

Au titre des taxes :

- d'habitation	291 880 €
- foncière bâti et non bâti	2 165 230 €
- professionnelle/CFE	0€
	<hr/>
	2 457 110 €

3) Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

L'état 1259 pour l'année 2022 fixe le montant de la DCRTP à 1 331 051 €  
(Pour mémoire chiffre 2021 : 1 331 051 €)

4) Garantie individuelle de ressources (GIR) : 2 575 759 €

Par ailleurs un coefficient correcteur s'applique car la Ville de Saint-Avoid est surcompensée.  
Un prélèvement d'un montant de 686 402 € au titre des contributions directes sera effectué.

En 2022, la DGF de la Ville de Saint-Avoid devrait rester négative comme les deux précédentes années et un nouveau prélèvement sera opéré sur le produit des taxes.

Par ailleurs, le montant de la participation au FPIC pour 2022 ne nous a pas encore été communiqué par les services préfectoraux.

Le Conseil Municipal est invité comme chaque année à fixer les taux de fiscalité applicables à l'exercice en cours.

Je vous propose de maintenir les taux votés en 2021.

- taxe d'habitation                      aucun taux voté : les taux de TH sont gelés depuis 2020
- taxe foncière (bâti)                      28,52 %
- taxe foncière (non bâti)                      88,31%

Et le produit fiscal attendu s'élèvera à 8 695 483 €

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter : 2 votes contre (M. ATMANIA pour lui et son mandant M. WOJCIECHOWSKI)

8 abstentions : M. MOUTON, Mme MESNIER, Mme LALLEMENT, Mme KLEIN pour elle et sa mandante Mme MATHE, Mme BETTINGER, Mme NACIRI pour elle et son mandant M. CHAALAL.

Pour extrait conforme  
Saint-Avoid, le 14 avril 2022



Le Maire,  
R. STEINER